

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/07****ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022****ECOLE SUPERIEURE APPLIQUEE AU DESIGN ET AU DIGITAL (ESADD) :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE
SERVICES ENTRE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE ET L'ESADD**
(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, s'est tenue, en présentiel, la première Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 29
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 15

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBERI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Sandrine BRATIGNY – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Chantal CLERC – Bernadette DE SAINT JEAN – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Alain THOUVENOT – Pauline ZACHARIE.

Membres Titulaires excusés :

- Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Thierry ANDRE – Thierry BEZEUX – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Anne-Lise FRESARD – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – François PARRY – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Claire TELHA – Carole THUEL.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous format associatif, l'ESADD (Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital) a été créée en juillet 2019 par les CCI Côte d'Or Dijon Métropole, la CCI de Saône et Loire, la CCI du Doubs et la CCI de Haute Saône. Cette école a pour vocation d'offrir 3 niveaux de services aux entreprises :

- De la prise de conscience de ce que la transformation numérique apporte à l'entreprise
=> la création d'un LAB pour montrer et favoriser l'expérimentation
- D'un conseil individualisé pour conduire cette transformation au sein de l'entreprise
=> le « BIZ »
- Des compétences pour faire monter en compétitivité les entreprises
- => la School

Les CCI Métropole de Bourgogne et Saône-Doubs ont réaffirmé leur engagement dans l'accompagnement à la stratégie et la supervision de la croissance des activités de l'ESADD.

La nécessité de sécuriser la pédagogie, d'accompagner le développement de l'école, et de rechercher un allègement des charges de fonctionnement de l'ESADD dans sa période de lancement grâce à la mutualisation, est ressortie comme une démarche très pertinente stratégiquement, et efficace dans sa projection budgétaire qui vise l'équilibre financier à 5 ans après son lancement.

Aussi, les membres du CA et de l'AGE de l'ESADD du 23.11.2021 ont validé le rapprochement de la direction de l'ESADD avec celui de CCI Formation en désignant Mme Séverine DELIDAIIS nouvelle Directrice de l'Etablissement de l'ESADD.

De leur côté, les membres du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne ont validé le 19 janvier 2022 la pertinence de cette mutualisation qui permet de valoriser également financièrement les fonctions supports apportées par la CCI MdB à l'ESADD.

La convention intègre ces directives qui visent à organiser et répondre aux besoins de l'ESADD en 2022, plus particulièrement liés :

- ⇒ Au cadrage du diplôme Bachelor pour sécuriser la conformité aux exigences pédagogiques, mais aussi aux obligations de la norme Qualiopi et favoriser la réussite des élèves aux examens.
- ⇒ A la préparation, au lancement et à la réussite de la mise en place du Mastère dans la poursuite du Bachelor, afin de créer un esprit filière et apporter des compétences d'experts auprès des entreprises du territoire.
- ⇒ Au déploiement des relations entreprises pour renforcer son positionnement dans son écosystème, adapter son offre de services aux attentes des entreprises, développer des actions partenariales, ainsi qu'un portefeuille d'entreprises pour faciliter l'immersion et l'insertion professionnelle des élèves.
- ⇒ Au déploiement des actions de communication pour développer la notoriété de l'Ecole, son attractivité et faciliter ainsi le recrutement des étudiants.
- ⇒ A l'animation du comité technique, mettant au cœur de celui-ci les entreprises, pour favoriser la réflexion sur la politique innovante et ambitieuse de l'Ecole, facteur différenciant et stratégique de l'ESADD.
- ⇒ A la bonne gestion de l'école sur l'ensemble des fonctions supports nécessaire à son bon fonctionnement.

Pour y parvenir, la CCI Métropole de Bourgogne propose :

- La mise à disposition d'espaces de travail au sein du Campus Toison d'or dans l'attente du déménagement avec l'utilisation des ressources de la CCI MdB (téléphonie, photocopieur, voitures en libre-service, ...).

- La mise à disposition de compétences mutualisées qui seront refacturées à l'ESADD :
 - ✓ Direction de l'ESADD
 - ✓ Supervision de la pédagogie
 - ✓ Assistance comptable et contrôle de gestion
 - ✓ Assistance RH
 - ✓ Assistance en matière de communication
 - ✓ Assistance et conseil en matière d'informatique
 - ✓ Assistance et conseil en matière de sécurité
 - ✓ Assistance logistique et conseil sur les moyens généraux en vue de l'installation dans les nouveaux locaux Rue Jean Veillet

Une convention formalise pour l'année 2022 les services apportés par la CCI Métropole de Bourgogne et refacturés à l'ESADD pour son bon fonctionnement et déploiement.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne réunit le 19 janvier 2022, lequel a émis un avis favorable.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'intérêt que porte la CCI Métropole de Bourgogne au développement des activités de l'ESADD,

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la CCI Métropole de Bourgogne et l'ESADD pour l'année 2022,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 19 janvier 2022,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** le projet de convention entre la CCI Métropole de Bourgogne et l'ESADD,
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

Fait à Dijon, le 23 février 2022
Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON

La Secrétaire,


Stéphanie BOMPAS